COURSE SUR PRAIRIE

FFM FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

RÈGLEMENT PARTICULIER

Organisateur

N° d'épreuve FFM	659
Moto-Club	CTT VENDOMOIS
N° d'affiliation	C2380
Date	06 SEPTEMBRE 2015
Lieu	COULOMMIERS LA TOUR (41100)
Organisateur technique	Christelle HEBERT - Gaetan TROUILLEBOUT
Adresse	12 Allée de la Bruyère 41100 PEZOU
E-mail	quenluk41@hotmail.fr
Téléphone	02.54.23.63.27 - 06.11.62.17.24

La manifestation se déroulera conformément au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation. Le présent règlement complète les conditions particulières de la manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

Directeur de course	Philippe LAVRAT	Licence : OFF124927
Président du Jury ou Arbitre	Jean-Michel PELLOILLE	Licence : OFF54186
Membre du Jury	Christophe PERRAY	Licence : OFF114631
Membre du Jury	Geoffroy MORAND	Licence : OFF171304
Commissaire technique responsable	Bruno VAUDRELLE	Licence : OFF159354
Responsable du chronométrage	Mr ROBLIN & Mme JAMET	Licence : OFF021065 & OFF250604

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, membres du Jury, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexé au présent règlement.

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Description
Championnat Ligue 65cc	7 ans	11 ans	65 cc	
Championnat Ligue 85 cc	9 ans	12 ans	85 cc	
Trophée Quad	13 ans	Non	250 à 750 cc 2T ou 4T	
NCO	13 ans	Non	125 à 650 cc	
Enduro	15 ans	Non	125 à 650 cc	

Engagement :

Site internet :	Club Tout Terrain du Vendômois
Contact :	NATIONAUX : Christelle HEBERT
Adresse :	Championnats : Bureau ligue
Téléphone :	02.54.23.63.27 - 06.11.62.17.24
E-mail :	quenluk41@hotmail.fr

Chronométrage :

Location de transpondeur : ☒ oui ☐ non

Tarif : 10

Caution : 200

COURSE SUR PRAIRIE

FFM FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

REGLEMENT PARTICULIER

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation : ☒ oui ☐ non

Dans le cas où les licences à la journée sont délivrées, les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition de moins d'un an.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or, Argent ou Bronze selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou l'UEM autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de l'UEM.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire technique responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ..... **Docteur MICHEAUX Jean-Pierre**

Nombre de secouristes ..... **4 à 6**

Hôpital le plus proche ..... **Vendôme**

Nombre d'ambulance(s) **1**

Temps de trajet (en min) ..... **15 mns**

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Nom du site ..... **Chemin "Les méteaux"**

Adresse ..... **41100 Coulommiers la Tour**

GPS – Latitude (Nord) ..... **47.783 degrés**

GPS – Longitude (Est)..... **1.141 degrés**

Caractéristiques :

Longueur du circuit ..... **1 km 500**

Largeur minimum de la piste ..... **6 m**

Largeur de la grille..... **40 m**

Longueur de la ligne droite de départ..... **80 m**

Nombre de OCP* **12**

**Officiels Commissaires de Piste*

Capacité Moto :

Pendant les essais : **30**

En manche : **30**

Capacité Quad/Side-car :

Pendant les essais : **25**

En manche : **25**

Rappel : l'attestation d'assurance, les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au règlement

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 16/06/2015	Date : 18 JUIN 2015	Date :
Club Tout Terrain du Vendomois	LIGUE MOTOCYCLISTE DU CENTRE Secrétaire	Numéro :
Christelle HEBERT		

Fédération Française de Motocyclisme – Direction des sports et de la réglementation

74, avenue Parmentier – 75011 Paris – Tél. 01 49 23 77 09 – Fax 01 49 23 77 23 – e-mail : epreuves@ffmoto.com – www.ffmoto.org